



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 174-2018 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 5 décembre 2018 le règlement mentionné en titre.
2. L'objet de ce règlement de concordance visait à modifier le libellé d'un paragraphe pour y apporter une précision.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 6 décembre 2018.

CLAUDE GRATTON
Directeur général et greffier